

Décision

Générale

colonial

Décision n° 578 accordant une permission de huit, jours, sans solde, à Abdillahi Chire

n° 578

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mai 1950

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro
1 mai 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel n auxiliaire autochtone de la Côte française des n Somalis, modifié par les arrêtés n°116 du 8 février 1917, 1135 du 18 octobre 1949 et 50 du 18 janvier 1950

Vula demande de permission d'une semaine en date du 15 mai 1050 formulée par Abdillahi Chire en service au Dar-BI-Akbliar

Vul'avis favorable du chef du service des affaires politiques,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission de huit jours, sans solde, est accordée à Abdillahi Chire, en service, au Dar-el-Akbhar, à compter du 19 mai. Art, 2, — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. GIIÀMBORBDON.